

**Mairie de Prunelli di Fiumorbo**

**- ABBAZIA -**

**20243 PRUNELLI DI FIUMORBO**

**Tel : 04.95.56.51.10**

Lettre de consultation

**PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE FESTIVAL DU FIUMORBO**

**Date et heure limite de dépôt des offres :**

Le mardi 10 juillet 2018 - à 17 heures

# Mairie de Prunelli di Fiumorbo

- ABBAZIA -

20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Tel : 04.95.56.51.10

## **SOMMAIRE**

<b><u>Article 1 - Organisation de la commande au niveau de l'acheteur</u></b>	<b>3</b>
<b><u>Article 2 - Objet de la consultation</u></b>	<b>3</b>
<b><u>Article 3 - Conditions de la consultation</u></b>	<b>3</b>
3.1 - Mode de passation	3
3.2 - Forme et durée du marché	4
3.3 - Décomposition en lots	4
3.4 - Variantes	4
3.5 - Participation des concurrents	4
<b><u>Article 4 - Modalités d'exécution du marché</u></b>	<b>4</b>
4.1 - Documents à produire	4
4.2 - Définition des prestations	5
4.3 - Critères d'attribution	6
<b><u>Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des offres</u></b>	<b>6</b>
<b><u>Article 6 - Négociation</u></b>	<b>7</b>
<b>ANNEXES 1 à 6</b>	<b>8</b>

## **Article 1 – Organisation de la commande au niveau de l'acheteur**

Acheteur :

Mairie de Prunelli di Fiumorbo  
ABBAZIA  
mairie annexe  
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Tél : 04.95.56.51.10

Mél : prunellidifiumorbo@orange.fr

Adresse Internet : <http://www.prunellidifiumorbu.fr/>

L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

## **Article 2 – Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet la fourniture de prestations artistiques musicales destinées à répondre aux besoins de l'organisation du FESTIVAL DU FIUMORBO organisé par la mairie de Prunelli di FIUMORBO sur le site de CALZARELLU les 21 et 22 juillet 2018.

Durant deux jours, plusieurs artistes se produiront tour à tour sur la scène du festival et proposeront au public une prestation musicale et/ou chantée en adéquation avec les thématiques musicales de la manifestation.

## **Article 3 – Conditions de la consultation**

### **3.1 – Mode de passation :**

La présente consultation est lancée selon une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article 30-I-8° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette procédure se décompose en plusieurs phases :

- ⊃ Les candidats recevront la présente lettre de consultation
- ⊃ Remise des offres initiales et sélection des candidats avec lesquels une négociation sera engagée
- ⊃ Négociation
- ⊃ Attribution

### **3.2 – Forme et durée du marché :**

La consultation concerne un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables passé en application de l'article 42-3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 30-I-8° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics concernant les prestations des autres artistes.

Sa durée est fixée pour une période de 2 jours.

Conformément aux dispositions de l'article 30-I-8° du décret, les prestations réalisées dans le cadre de ce marché répondront à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 euros HT.

### **3.3 – Décomposition en lots :**

La mairie de Prunelli di Fiumorbo n'a pas alloué la présente consultation pour les raisons suivantes :

Les prestations devant avoir lieu durant le festival sont toutes des prestations de nature musicale et artistique.

La nature commune de l'ensemble des prestations ne nécessite pas un découpage en plusieurs lots.

### **3.4 – Variantes :**

Pas de variantes autorisées.

### **3.5 – Participation des concurrents :**

Les candidats peuvent présenter une offre pour une prestation musicale et/ou chantée soit en qualité de candidats individuels (artiste solo) soit en qualité de groupe.

Pour les groupes de musique présentant une offre, chaque membre de la formation devra remplir en son nom la déclaration sur l'honneur jointe en ANNEXE 1.

## **Article 4 – Modalités d'exécution du marché**

### **4.1 – Documents à produire :**

Les candidatures, les offres et l'ensemble des pièces constitutives du projet de marché doivent être rédigées en langue française.

Dans le cas contraire les documents concernés doivent être accompagnés d'une traduction en français conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

L'offre présentée par le candidat devra comporter :

- **La présente lettre de consultation qui tient lieu de règlement de la consultation (R.C) paraphée en bas de page, datée et signée par chaque candidat ou membre composant le groupe.**

*Elle détermine les conditions de la consultation et énonce les prescriptions administratives particulières qui s'appliqueront pour l'exécution du marché.*

- **Les annexes dûment complétées paraphées en bas de page, datées et signées par chaque candidat ou membre composant le groupe.**

#### **4.2 - Définition des prestations :**

Les prestations artistiques, qu'elles soient individuelles ou collectives, destinées à répondre aux besoins musicaux de l'organisation du FESTIVAL DU FIUMORBO s'organisent ainsi :

Plusieurs artistes se produiront sur la scène du festival du 21 au 22 juillet.

Le point culminant de la manifestation culturelle sera le concert du samedi soir de 21 heures à 23 heures par la tête d'affiche choisie par la mairie de Prunelli di Fiumorbo pour représenter le festival.

##### ➤ **Le samedi 21 juillet 2018**

Les artistes se produisent sur la scène du festival durant une période comprise de 16 heures à 20 heures puis de 23 heures à 2 heures du matin.

Les prestations, individuelles ou collectives, se répartissent de la manière suivante :

**De 16 heures à 20 heures :** *Plusieurs artistes ou groupe se produiront durant cette période. Les thèmes musicaux attendus pour cette session sont variés. Les prestations pourront aussi bien être de style électro, rock, pop, variété française, reprises ou compositions originales, etc.*

**De 23 heures à 2 heures :** *La prestation d'un DJ est souhaitée pour cette session*

##### ➤ **Le dimanche 21 juillet 2018**

De 16 heures à 23 heures : *Plusieurs artistes ou groupe se produiront durant cette période. Pour cette seconde et dernière journée du Festival, les artistes devront absolument respecter la thématique musicale des chants corses. Aucun autre style musical ne sera accepté.*

*Les horaires de passages mentionnés ci-dessus, aussi bien pour le samedi que le dimanche sont soumis à variations.*

#### **4.3 – Critères d’attribution :**

Chaque candidat est invité à présenter à l’acheteur public une prestation artistique qu’il aura déterminé par avance et répondant aux besoins du FESTIVAL DU FIUMORBO et de ses thématiques musicales.

Les artistes seront sélectionnés afin de se produire sur la scène du festival en fonction de deux critères : l’un relatif au prix et l’autre relatif à la prestation artistique.

- Concernant le prix

Les prestations sont traitées sur la base d’un prix forfaitaire (ANNEXE 2).

- Concernant la prestation artistique

Afin de permettre à l’acheteur de pouvoir apprécier de la qualité des prestations artistiques proposées les candidats devront fournir les éléments suivants (ANNEXE 3) :

- le temps de scène prévu pour la réalisation de la prestation
- la liste des chansons
- le nombre d’artiste présent sur scène

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

**Prix des prestations 40%**

**Valeur de la prestation artistique 60%**

#### **Article 5 – Conditions d’envoi ou de remise des offres**

Date limite de réception des offres : le mardi 10 juillet 2018, à 17 heures au plus tard.

Les offres devront être adressées soit par courrier en recommandé avec AR avec la mention : **Offre pour :**

**PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE FESTIVAL DU FIUMORBO**

**Mairie de Prunelli di Fiumorbo**

**- ABBAZIA -**

**20243 PRUNELLI DI FIUMORBO**

Soit par courriel (envoyé en accusé de réception et confirmation de lecture) sur l'adresse suivante :

<http://www.prunellidifiumorbu.fr/>

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu.

Soit par remise en main propre contre récépissé.

Les renseignements complémentaires d'ordre administratifs et/ou techniques peuvent être obtenus auprès :

Mr Louis GLORY  
Courriel : louisglory97320@gmail.com

### **Article 6 – Négociation :**

Après avoir examiné les offres, le pouvoir adjudicateur engagera les négociations avec les candidats de son choix ayant présenté une offre (Cf ANNEXE 4).

La négociation portera sur l'ensemble des critères de l'offre à savoir le prix et la valeur de la prestation artistique proposée.

Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont, par la suite, consignés par écrit par les candidats, puis transmis au pouvoir adjudicateur dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 5 du présent document pour l'envoi ou la remise des offres (Cf ANNEXE 5).

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués à tous les candidats retenus pour négocier.

Le pouvoir adjudicateur effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après négociation (Cf ANNEXE 6).

# ANNEXE 1

*(Documents à remplir par chaque candidat ou chaque membre composant le groupe)*

## **DECLARATION/ ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné, M....., en ma qualité de .....déclare sur l'honneur : Avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales au sens de l'article 46 du CMP

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre état de l'union européenne ;

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;

N'avoir pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-3, L 8221-5, L 8231- 1, L 8241-1 et L 8251-1 du code du travail, ou des infractions de même nature dans un autre état de l'union européenne ;

Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,

Ne pas être déclaré en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

Ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

Réaliser le travail avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1221-10, L 3243-2 et R 3243-1 du code de travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'art D. 8222-5-3 du code de travail).

Avoir, au 31 décembre de l'année 2015, souscrit les déclarations incombant en matière 7 fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts



et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;

Nom et qualité de la personne ayant rempli ce document :

.....

Téléphone : .....

Adresse : .....

Date et lieu : .....

Signature du candidat :

## **ANNEXE 2**

*(Documents à remplir par le candidat)*

### **DEVIS**

Montant de la prestation artistique proposée par le candidat : .....€ HT

## ANNEXE 3

*(Documents à remplir par le candidat)*

### DESCRIPTIF DE LA PRESTATION PROPOSÉE

Nom de l'artiste ou du groupe proposant la prestation : .....

Nombre d'artiste présent sur scène : .....

Temps de scène escompté pour réaliser la prestation : .....

Liste des morceaux proposés : *(Le nombre de chanson est laissée à l'appréciation du candidat)*

**1.** .....

**2.** .....

**3.** .....

**4.** .....

**5.** .....

**6.** .....

**7.** .....

**8.** .....

**9.** .....

**10.** .....

## **ANNEXE 4**

*(Documents à remplir par le pouvoir adjudicateur)*

### **DEROULEMENT DE LA NEGOCIATION**

## **ANNEXE 5**

*(Documents à remplir par le candidat)*

**AMENAGEMENTS APPORTES À SON OFFRE PAR L'ARTISTE SUITE AUX  
NEGOCIATIONS**

## ANNEXE 6

*(Documents à remplir par le pouvoir adjudicateur)*

### DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur valant notification de l'attribution du marché,

Au candidat : .....

Pour la journée du : .....

Pour le créneau horaire de : .....

Une copie de la présente lettre de consultation signée par le représentant du pouvoir adjudicateur sera adressée avec A/R au candidat retenu.

A Prunelli di Fiumorbo, le .....

Le pouvoir adjudicateur